

Madame, monsieur,

Votre équipe participe à la division de ligue Open par quatre,

Les 26 & 27 septembre 2026
BC Orléans
97 Avenue de la Marne
45000 Orléans
Tél 02-38-72-51-10

Les 10 & 11 octobre 2026
Maison du bridge
28 boulevard Carnot
17200 Royan
tél 05 46 02 90 85

La compétition sera jouée avec écrans. Toutes les paires doivent disposer de deux feuilles de conventions (une pour chaque adversaire situé du même côté de l'écran), établies avec le plus grand soin. En l'absence de feuille de convention ou s'il juge que la feuille de convention est insuffisamment remplie, l'arbitre mettra une pénalité de procédure (1PV/match - article 84.5 du RNC).

En cas d'appel d'une décision d'arbitrage, il sera demandé une caution de 40 euros. Ceci est une mesure contre les appels abusifs uniquement.

CONVOCATION

SAMEDI 26 SEPTEMBRE à 13h 15

Arbitre : Jacques Pinaud : 06 73 33 53 54

1 ^{er} match	16 donnes	samedi 26 septembre	13h 30
2 ^{ème} match	16 donnes	samedi 26 septembre	15h50
3 ^{ème} match	16 donnes	samedi 26 septembre	18h10
4 ^{ème} match	16 donnes	dimanche 27 septembre	9h45
5 ^{ème} match	16 donnes	dimanche 27 septembre	13h45*
6 ^{ème} match	16 donnes	dimanche 27 septembre	16h05*

Arbitre : Eric Bourgeaux : 06 22 77 87 04

7 ^{ème} match	16 donnes	samedi 10 octobre	13h 30
8 ^{ème} match	16 donnes	samedi 10 octobre	15h50
9 ^{ème} match	16 donnes	samedi 10 octobre	18h10
10 ^{ème} match	16 donnes	dimanche 11 octobre	9h45
11 ^{ème} match	16 donnes	dimanche 11 octobre	13h45*

* En principe

Le droit d'inscription est de 312 € par équipe (à régler en ligne sur le site de la FFB avant la compétition). Une équipe n'ayant pas réglé avant la compétition pourra se trouver désinscrite. . Nous vous serions reconnaissants de prévenir le secrétariat de votre comité (à défaut le directeur de ligue) dans l'éventualité où vous ne pourriez pas participer à cette finale.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, madame, monsieur, en nos dévoués sentiments.

Amicalement,

Thierry lenglet, directeur de ligue.

0678 470 975

th.lenglet@wanadoo.fr

Division nationale Open par quatre

Equipe de la ligue 04 jouant en DN-O4

1 Tarnat Petitgas Ribault Jalby Forges Baroghel 374 ORL

Division de Ligue Open par quatre

	Capitaine	n°2	n°3	n°4	n° 5	n°6	IC	
1	Moreau m	Sadaka	Robert	Surget	Queste	Petit	380	ORL
2	Lenglet	Chauvineau	De la porte	vickers	lancman	sterlin	380	CPV
3	Moure	Haidous	Chamorin	Bouly	Bouly	Bouchard	380	ORL
4	Albon	Moreau r	Rieunier	Crouzeix	Bernard	Métraud	380	CPV
5	Beineix	Beineix	Fontenaud	Sicard	Seiller	Rocher	374	LIM
6	Petitpré	Bouniol	Giraud	Giraud	Ducardonnoy	Monteil f	362	LIM
7	Fourgeot	Aubry	Coillot	Marzet	Souteyrand	Dosse	362	ORL
8	Thibaut	Pauwels	Richard	Teissier	Labruyère	Balorin	356	CPV
9	Duverger	Magois	Gabe	Marolleau	priou	Litaise	350	CPV
10	Dubouilh	Elie	Chapuis	Faure	lorsery		344	ORL
11	Deville	Zuliani	Robin	Robin	Labaquère		344	LIM
12	Sebastien	Brouillon	Dellis	Herscovici	Cidale		338	ORL

Ordre des rencontres.

table \ tour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	1-12	2-7	10-8	7-1	8-9	11-5	9-7	12-5	6-3	10-4	1-2
2	2-11	1-4	3-5	4-8	12-7	6-9	10-12	1-8	9-11	2-12	5-6
3	3-10	12-9	6-2	6-12	10-11	7-4	8-11	2-9	7-10	11-1	4-3
4	9-4	8-3	7-11	9-5	1-6	12-3	5-2	11-4	5-1	3-9	8-7
5	5-8	11-6	9-1	2-10	5-4	2-8	3-1	10-6	4-2	7-5	9-10
6	6-7	5-10	4-12	11-3	3-2	1-10	4-6	3-7	8-12	6-8	12-11

**DIVISIONS DE LIGUE MIXTE ET OPEN 4, DIVISIONS EXPERT/4,
INTERCLUBS DIVISION 1 ET 2,
MOINS DE 31 ANS/4****SYSTEMES AUTORISES**

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Toutes y compris les CI (conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions
d'utilisation CI et
CPF nécessitant une
information
préalable

1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 12 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.

2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

3/ Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles (CI) et conventions peu

fréquentes (CPF).

**EN CAS DE NON-RESPECT DE CE CES 3 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CI
OU CPF DECRITES DANS SON SYSTEME. MARQUE AJUSTEE SI LE CAMP ADVERSE SE TROUVE
LESE PAR L'UTILISATION DE LA CONVENTION**

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA**, des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA**, **CI** et **CPF** devront être mises en évidence.

*EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION
ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :*

- Avertir,
- Pénaliser,
- Attribuer une marque ajustée,
- Interdire l'utilisation du système.